**Compte rendu du Séminaire Innovation Responsable du 12/05/17 à Montpellier**

**Mots de bienvenue**

4ème édition du séminaire permanent de l’axe MRM UMR Innovation et MOISA

L’innovation responsable (IR) est un thème qui s’applique à différentes situations. Il interroge la pratique de recherche et s’applique également aux entreprises. Il réunit tous les champs d’intérêt (économiste et gestionnaire)

Le déroulé du programme est présenté. Un numéro spécial à l’issue du séminaire sera publié par la revue Innovation

**Conférence introductive de Brice Laurent**

Il propose un regard décalé sur l’IR, qu’il resitue dans les politiques de la science européenne.

Il faut prendre en compte les externalités de l’innovation le plus tôt possible. En général, un parallèle est fait avec la prévention et la RSE ou la modernisation réflexive en analysant les conséquences des instruments de gestion.

L’IR est théorisée dans les institutions européennes de la science avec une certaine littérature qui tente de la définir comme Von Schonberg.

A partir des différentes définitions, il y a plusieurs angles d’analyse :

* Comment faire de l’IR au mieux ? Ce questionnement est source de plusieurs critiques. Le premier style de critique est que cela s’apparente à de la « sauce technocratique » creux vide de sens. Le deuxième style de critique est que cela est de la poudre aux yeux pour masquer les mécanismes structurels. Ce serait l’avatar du néo libéralisme
* Quel est l’univers politique qui va avec l’IR : étude social des sciences qui s’intéresse sur comment les politiques de la science s’intègrent avec les champs démocratiques ? Comment les institutions publiques peuvent définir le rôle des citoyens ? Quelle est la bonne connaissance à produire et quelle est la bonne organisation citoyenne ?

La présentation sera structurée en trois parties :

**1) Le thème de la responsabilité dans les politiques européennes de la science**

**2) L’expérimentation des nanotechnologies**

**3) Quelle politique européenne de l’IR ?**

**1) Le thème de la responsabilité dans les politiques européennes de la science**

L’application du principe de précaution est mise en œuvre selon :

* La précaution réglementaire : mise en œuvre pas les textes juridiques mais en même temps l’UE est précautionneuse avec la réglementation (on prend le temps avec du cas par cas)
* Les valeurs européennes : concernant l’éthique, la commission européenne n’a pas la main, ce sont les états membres. Mais elle travaille quand même sur le sujet avec un comité d’éthique. L’éthique constitue une plateforme de négociation entre les états membres comme sur la biotechnologie. Deux critiques du comité sont récurrentes. D’une part, la commission européenne donne son avis sur des sujets dont elle n’a pas les compétences. D’autre part, l’autre critique se résume au fait qu’elle est impuissante et qu’elle ne peut rien faire. La réglementation n’est jamais vraiment arrêtée, ils ont une vision réflexive. Le contrôle est indirect et se traduit par des modes de contrôle à travers le financement des projets de recherche (exemple sur la recherche sur l’embryon humain)
* La « Gouvernance » : Tentative de discuter avec les parties prenantes, la science doit partir à la recherche de ces parties prenantes

**2) L’expérimentation des nanotechnologies**

Le Rapport de Nordmann montre que l’approche européenne sur l’innovation est différente des USA.

L’Europe réfléchit en faisant des choix techniques et technologiques, on pense ce que doit être la société. Les USA sont peu « en mode bulldozer » avec un déterminisme technologique et une approche opportuniste.

Les nanotechnologies est un sujet à controverse qui représente un cas révélateur :

* La précaution réglementaire : Au cas par cas selon les matériaux. Cette approche est critiquée par certains états membres comme la France qui critique l’indécision. La France est le premier pays qui tranche, définit ce qu’est la nanotechnologie et détermine ce que les entreprises peuvent faire.
* Les valeurs européennes : introduction d’un code de conduite non contraignant sujet à critique. Le mode de contrôle reste l’outil indirect de l’attribution des financements
* La gouvernance : exemple du « projet nano dialogue ». Un musée des sciences a été consacré pour présenter des recherches sur la nano technologie. Mais ils ont également une ambition démocratique pour ce projet. Cette ambition démocratique s’est manifestée par une série de focus groupe avec des participants sur le développement des nanotechnologies et ensuite restitués auprès des commissions européennes qui veut connaitre ce que le public européen pense. La critique qui peut être faite est que cela concerne principalement un public spécialisé qui est bien informé, avec les mêmes types de publics (exemple ONG). Ce n’est donc pas le vrai grand public européen. Une autre tentative de monitoring continue a été essayée sur le web avec une plateforme de démocratie technique avec dialogue.

**3) Quelle politique européenne de l’IR ?**

Dans le rapport Responisble Research and Innovation (RRI), on retrouve les trois points évoqués plus haut. L’ensemble de la recherche scientifique doit être pensée autour de la RRI. Il faut diviser le problème en plusieurs défis qui traient les défis sociétaux de notre temps

**Conclusion**

L’innovation responsable : une entrée empirique pour une analyse constitutionnelle

L’intégration européenne par la science … transformée. La science peut être source de fédéralisation européenne (exemple stratégie de Lisbonne d’harmonisation des dépenses R&D entre les états membres qui a été un échec pour quelque chose de plus localisé, adaptable) Dans ce cas les questions suivantes se posent : Quel public européen ? Quelle décision légitime ?

L’IR peut être un point d’entrée pour les questions de la constitution européen

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Quel est votre avis personnel sur le bon processus décisionnel entre contraignant avec la loi ou co-discussion ?

Avec la commission y’a pas d’impasse car il y a pas de fin, c’est le sujet même de la science avec le bricolage, continuer le cas par cas on peut le faire à l’infini, ça change continuellement. La position française c’est quand la définition est là on peut s’arrêter la alors que la science est en constante mouvement. Ce qui est intéressant en France, c’est que la contrainte est de plus en plus marquée mais le régime de précaution n’est pas très bien instrumenté (exemple : il faudrait peut-être une loi expérimentale). Un sous texte avait pour ambition d’influencer la commission européenne pour que ce soit possible de prendre des décisions

* Quid des décisions instables de la commission européenne ? Problème des lobbys ?

Oui mais la RRI est maintenant intégrée à la Direction Général de la Recherche et non pas une politique européenne. Cependant il y a encore des contre-exemples avec la biotechnologie et les OGM qui sont considérés comme des échecs. Dans la politique de recherche fondamentale, l’influence de la vision entrepreneuriale est permanente avec une vision marché qui est assumée de manière explicite mais ce n’est pas exclusif. Car l’aspect démocratique permet également de savoir s’il y aura un marché pour les innovations

* Une approche technique et technologique est privilégiée mais il y a d’autres types d’innovation comme l’innovation sociale ?

Oui et ce discours et l’exercice sur l’IR peut être transposé à l’IS, il faut s’assurer que la société civile puisse être impliqué

* Concrètement ça se manifeste comment ?

On peut reprendre l’exemple du nano dialogue. Les gens de la RRI font plein d’événements pour définir ce que devrait être la RRI, ce n’est pas un hasard ça fait partie de l’objet, ce qu’est l’IR pour les institutions européennes. C’est l’ultra réflexivité !

* Comment sont monitorées ces discussions pour qu’elles ne soient pas biaisés par des lobbys ou associations ?

Il y a un tout un travail en amont pour nettoyer les participants mais un peu trop car à la fin c’est un peu de l’eau tiède. Exemple la mise en place de « panels citoyens » bien « échantillonnées ». Or, la neutralité des citoyens est une fiction, la différence de points de vue doit être assumée pour faire des échantillons.

**Présentation « L’innovation responsable : sens, difficultés, alternatives » d’Alain Flaque**

Il définit son approche comme une approche « un peu naïve» du sujet, une approche conceptuelle et exploratoire. Le point d’entrée est un point de vue gestion et non sociologique. La présentation est structurée selon le plan suivant :

**I) L’innovation, l’entreprise et la responsabilité**

**II) Deux âges de la responsabilité d’entreprise**

**III) Le point clé du destin de la valeur**

**IV) Innovation responsable, innovation sociale**

**I) L’innovation, l’entreprise et la responsabilité**

L’Innovation et entreprise c’est un peu la même chose, les deux se recoupent, il y a un rapport fort. Légitimité à penser l’IR avec l’entreprise responsable (ER)

IR et ER, une hypothèse de la continuité ? y-a-t-il une spécificité de l’IR ? Qu’est-ce qu’il y a de neuf par rapport à la RSE ? RSE : Quels contenu ?

Selon la Commission Européenne en 2001, c’est l’ensemble des démarches volontaires des entreprises allant au-delà des obligations légales

En 2011, la RSE est la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu’elles exercent sur la société.

* Pas de stabilisation du concept de RSE

Responsabilité oui mais de qui ? Sur quoi ? vis-à-vis de qui ?

Répondre de ses actes c’est :

* En rendre compte
* En réparer les éventuels effets dommageables, réellement ou, le cas échéant, symboliquement
* Prévenir l’apparition des effets.

**II) Deux âges de la responsabilité d’entreprise**

1ère âge de la Responsabilité d’entreprise

- Rendre des comptes : La comptabilité en partie double

- Prévenir ou réparer les effets dommageables : le capital social, gage des engagements vis-à-vis des fournisseurs de l’entreprise

2ème âge de la Responsabilité d’entreprise qui bascule avec la Révolution industrielle (JB Fressoz).

L’approche de cet auteur est contre intuitif

Dans l’ancien régime, dans l’espace urbain, il y avait une police de l’environnement efficace.

(Hypocratisme, paradigme environnemental de la médecine). Il y’avait une police urbaine des pollutions et des nuisances artisanales. Le préfet surveille en permanence son territoire et écoute les passants qui se plaignent etc.

Il y a l’émergence d’un nouveau régime au 19ème siècle avec la Révolution industrielle, la révolution chimique

Chaptal crée la législation des établissements classés. Quand on a un établissement industriel polluant, il faut se déclarer pour que la préfecture mène l’enquête sur le potentiel de pollution et hiérarchise les établissements en fonction de la pollution. C’est une forme de négociation, on présente un dossier dans l’état actuel après autorisation, extinction des actions en justice contre eux.

Le paradigme a évolué en fonction de cet établissement, on tend vers l’hygiénisme, les problèmes de santé ne viennent plus de l’environnement mais d’origine sociale.

On assiste alors à :

* La normalisation technique de la sécurité
* L’élaboration de la sécurité sous l’égide de la science
* La confiance dans la science et l’illimitation du progrès
* L’idée d’une maitrise (experte, perfectible) du danger
* L’interprétation du danger en termes de risque
* La légalisation et légitimation du risque
* L’invention du facteur humain

**III) Le point clé du destin de la valeur**

L’entrepreneuriat : l’entrepreneur comme « découvreur » d’un « gisement » à exploiter

L’entreprise comme intermédiation créatrice de marché. La nécessaire création de valeur pour le consommateur. L’éventuelle alternative ultérieure : ou bien l’extraction de la valeur créée au profit de l’actionnaire, ou bien le partage de la valeur créée entre les parties prenantes

**IV) Innovation responsable, innovation sociale**

L’innovation et l’entreprise, perspectives opposées ? L’innovation comme passé de l’entreprise et l’entreprise comme futur.

L’entreprise responsable, future de l’innovation sociale ? Quelques pistes aujourd’hui avec :

* L’économie circulaire
* L’économie de fonctionnalité
* Le design alternatif des rythmes des cycles et des modes de vies

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Concernant l’extraction de la valeur, on peut voir les différents modèles juridiques entreprises qui définissent la valeur, le mode de valeur et la redistribution des valeurs de manière différente.
* L’entreprise c’est l’innovation ? Non, pour moi c’est un moyen de production. L’entrepreneuriat oui. La valeur qui détermine l’innovation c’est la valeur du consommateur, ce n’est plus la valeur du citoyen redéfinition de la valeur, l’utilité d’un bien.

Sur ce mot valeur, il n’est pas forcément relié au consommateur et il ne doit aussi pas être restreint au citoyen

**Présentation « Les incubateurs d’innovation sociale : une approche comparative européenne » d’Alexandra Gaidos**

L’innovation sociale (IS) est un champ de recherche en mouvement et un concept à différentes connotations :

* moyen d’accroître le bien-être des sociétés
* facteur de changement des pratiques et/ou structures sociales
* moyen d’améliorer le développement urbain au travers de la participation citoyenne
* « l’innovation sociale est une solution nouvelle à un problème social, qui est plus efficace, performante, durable, ou juste que les solutions existantes et qui crée de la valeur principalement pour la société dans son ensemble plutôt que pour des particuliers »

**Problématique** : quel est le projet stratégique porté par les incubateurs spécialisées dans l’IS et quelle est la forme que prend le soutien entrepreneurial en fonction des différents contextes nationaux ?

**Méthode** : Comparaison de 4 incubateurs pionniers dans leur pays d’origine (France, Allemagne, Angleterre et Hongrie) sur le sujet de l’IS ou de l’entrepreneuriat social avec observations et entretiens semi-directifs

Les incubateurs comme *dispositifs* au sens de Foucault (1976, 1977) de la promotion de l’IS

Contexte national (Besoins ou problématiques sociales, Relations de pouvoir au sein de la société, Forme de gouvernement, Niveau de développement économique, Modèle social, Culture, normes, etc…) fait émerger des incubateurs. Les incubateurs choisissent et développent les idées et projets de d’innovations sociales et influence en retour le contexte national.

**Résultats** :

* Emergence des incubateurs comme organisations hybrides : En tant que dispositifs, les incubateurs se positionnent au croisement des logiques institutionnelles
* Typologie d’incubateur avec 4 modèles : Modèle collaboratif bottom up, Modèle de développement des ONG dans les pays émergents, Modèle de développement territorial, Modèle entrepreneurial de l’ESS
* Effets discriminants: Accessibilité pour les porteurs de projet, Volonté et capacité des porteurs de projet à devenir des entrepreneurs (sociaux), Besoins sociaux qui ne présentent pas des marchés viables

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Critères de sélection des cas et comment faire la typologie ? Ce n’est peut-être qu’une description des 4 cas simplement, il faudra davantage justifier pourquoi cela peut être une typologie générale
* Terrain intéressant pour l’entrepreneuriat, la transformation les personnes en capacité entrepreneuriale

**Présentation « Innovations et responsabilité morale : l'hypothèse substitutive. L'exemple de la question animale » de Sébastien Mouret**

La responsabilité vis-à-vis des animaux est source d’innovation.

Par exemple, on remplace les animaux par des artefacts technologiques. Il y a une responsabilité morale du respect des droits des animaux. La notion de responsabilité est régulateur des innovations techniques.

La prise en compte des conséquences négatives sur les humains et non humains avec une certaine responsabilité morale est source d’innovations

**I) Plaidoyer descriptif sur la responsabilité**

Il faut rompre avec la séparation entre « faits » et « valeurs » pour le principe de responsabilité

Il faut une démarche participative sur le sujet avec une gouvernance qui rejette l’apanage des « experts » et des « comités » pour éviter une confiscation morale d’un groupe. Plusieurs acceptions de la responsabilité facilitent le travail de délibération.

Il faut penser, comprendre la responsabilité en train de se faire : Comment on répond aux humains et aux non-humains ?

La philosophie morale est une ressource pour la diversité de la responsabilité mais pas un moyen d’arrêter ce qu’est ce concept.

**II) Principe de substitution**

Responsabilité morale est la pierre angulaire de la relation humains/non humains. La notion de valeur et de droits des animaux va impacter la législation sur le statut des animaux.

Exemple : la mise en scène des vidéos de L243 va modifier la sensibilisation et augmenter la valeur des animaux au niveau du droit.

Autre approche : tenter de donner corps aux valeurs, les incarner à travers une logique de substitution.

Des activités innovantes sur l’alimentation ont émergé avec les burgers végétariens par exemple, c’est « comme si » c’était un vrai burger.

Le substitut de repas a une perspective de responsabilité et n’est pas pas uniquement utilisé à des fins esthétiques par exemple.

Exemple du « veganisme » :

Etre vegan c’est un labeur, ce n’est pas tant de se plier aux règles mais c’est le moyen de le faire qui est plus difficile. Ce travail est un investissement et le substitut facilite ce travail.

La substitution est une logique à l’œuvre qui contribue à des grands enjeux environnementaux et sanitaires

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Quel est le rapport entre substitution et responsabilité ?

La responsabilité est « en train de se faire », il y a moins d’efforts à faire, c’est là ou s’opère un antagonisme

* La substitution peut également se traduire dans les pratiques RSE dans la chaine de valeur comme en témoigne l’exemple des légumineuses. Il faut que les consommateurs en veuillent et que toutes les parties prenantes y s’intéressent également. Cela permettra de construire cette responsabilité en train de se faire.
* Est-ce que l’aspect juridique peut évoluer en vue de cette responsabilisation ?

Oui ou le phénomène peut être inverse avec le juridique qui encadre au départ.

* Qu’en est-il du travail des animaux ? La substitution s’applique également au travail avec des robots ou par exemple les chiens de bergers remplacés par des drones. Cela transforme le travail et peut être sujet à controverse comme le sujet des chiens assistants de personnes mal voyantes

**Présentation « L'innovation managériale au service d'une meilleure réalisation de la mission sociale des ONG » de Marouane Khallouk**

Structure de la présentation

**I) Un secteur à but non lucratif ouvert à l’innovation**

**II) L’étude de cas d’une ONG internationale**

**III) Résultats & Discussion**

**I) Un secteur à but non lucratif ouvert à l’innovation**

Le secteur à but non lucratif joue un rôle économique majeur aujourd’hui

Une croissance facilitée par un processus de professionnalisation et d’introduction d’innovations managériales.

* Innovation managériale (IM) : « Innovations non technologiques qui ont été conceptualisées par opposition aux innovations technologiques de produits et de procédés et se rapportant à de nouvelles structures organisationnelles, à de nouveaux systèmes administratifs et à de nouvelles pratiques managériales »

Exemples d’IM qui ont impulsés la croissance du secteur à but non lucratif à partir de la typologie de l’Eurostat :

* Nouvelles méthodes et pratiques de management : l’introduction du management financier et des nouveaux modes de mesure de la performance des OBNL
* Nouvelles méthodes pour organiser le travail, les responsabilités : l’introduction des départements supports tels que les RH ou le marketing/communication
* Nouvelles méthodes pour organiser les relations externes : la mise en place de nouveaux partenariats avec des entreprises du secteur marchand

Cependant, très peu de recherches académiques sur la mise en place du processus d’innovation managériale dans les organisations à but non lucratif (OBNL). Pourtant elles représentent un cadre managérial particulier avec trois spécificités majeures qui impactent le management dans ce type d’organisation :

* Une focalisation sur la réalisation d’une mission sociale en harmonie avec les valeurs fondamentales de l’organisation et non sur la recherche profit
* Pas de propriétaires mais une multiplicité et diversité de parties prenantes
* Une forte dépendance financière à l’égard des bailleurs de fonds externe

**Problématique :** Comment les OBNL mettent-elles en place un processus d’innovation managériale afin d’améliorer la réalisation de leur mission sociale ?

**II) L’étude de cas d’une ONG internationale**

**Méthode** :

Qualitative avec une étude de cas unique enchâssée (multi-sites)

Sélection d’une ONG internationale ayant mis en œuvre un processus d’IM avec deux unités d’analyse : le siège à Paris et les filiales internationales. Collecte des données avec de l’observation participante, de l’analyse documentaire et entretiens semi-directif

**Présentation du cas** :

Quelques chiffres clés : créée dans les années 80’s, 160 millions € de budget annuel, 4000 salariés intervenants dans 25 pays à travers le monde.

En 2009, L’ONG lance un vaste processus de décentralisation. Le rôle du siège ne doit plus imposer un contrôle systématique sur les missions internationales terrains. Le siège doit tendre vers un rôle de conseil et de support pour accorder une plus grande autonomie et davantage de pouvoir de décision aux managers des missions internationales.

**III) Résultats & Discussion**

Caractéristiques de la mise en place du processus d’IM : participatif ; flexible ; Learning by doing ; personnifié ; phases longues

Impact financier positif : En 2011, L’ONG a réussi à obtenir 100 millions € de budget alors qu’en 2015, L’ONG a réussi à obtenir 160 millions € de budget

Impact social positif : En 2011, L’ONG est intervenue dans 19 pays venant en aide à plus de 3,7 millions de personnes alors qu’en 2015, L’ONG est intervenue dans 25 pays venant en aide à plus de 5 millions de personnes.

Impact réputationnel positif : Amélioration des relations avec les parties prenantes externes et amélioration de la marque employeur

* Une meilleure réalisation de la mission sociale suite à la mise en place du processus d’innovation managériale

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Pourquoi le choix d’une étude de cas unique ? D’après la littérature l’étude de cas unique permet la compréhension d’un phénomène organisationnel complexe en profondeur comme c’est le cas avec l’innovation managériale. De plus il s’agit d’une étude de cas unique mais enchâssée car nous avons plusieurs cas imbriqués dans ce cas général (siège et filiales internationales)

**Présentation « RSE, innovation responsable en territoire ? Pour une nouvelle approche des formes de dialogues inter-entreprises » d’Anne Valerie Crespo et Anne Loubés.**

Le territoire se présente comme un lieu d’expression de la responsabilité d’entreprise

Le territoire apparait comme une production sociale

Partie prenante incontournable « veritable acteur de la gouvernance sous l’impact RSE »

* Territoire comme socle incontournable de l’IR
* RSE intégré à la stratégie de l’entreprise est catalyseur d’innovation

**Cadre d’analyse théorique :**

1) Alliances asymétriques interentreprises sont mobilisées pour déterminer les caractéristiques qui impactent la dynamique d’innovation : La divergence dans les finalités recherchées par les entreprises n’empêche pas la dynamique d’innovation

2) Les formes de dialogue territorial et l’innovation responsable, sous incitation institutionnelle européenne depuis une vingtaine d’années

**Problématique :**

Comment une forme de dialogue RSE entre entreprises peut-elle représenter une IR ?

Dialogues asymétriques entre grandes entreprises et petites entreprises peuvent être caractérisés d’IR ?

**Méthode :**

Données secondaires de l’IMS Entreprendre avec étude de cas exploratoires

* Bouygues Construction/Techniwood (PME de construction de bois)

Action 1 dialogue bilatéral avec chaque entreprise pour garantir une norme QSE => Impact environnemental de la RSE

Action 2 et 3 dialogue stratégique d’interaction, cadre de référence des échanges => impact environnemental de la RSE

* Safran/MSW

Action 1 : Dialogue bilatéral avec chaque entreprise de la chaine de valeur => impact environnemental de la RSE

Action 2 Dialogue de co-construction concernant l’attractivité de métiers en tension pour plusieurs entreprises et le territoire => impact social de la RSE

**Résultat et pistes de discussion**

* L’impact opérationnel des impulsions normatives est confirmé
* Le cadre conceptuel des dialogues territoriaux est conforté
* Les dynamiques asymétriques interentreprises se voient ouvrir un champ d’investigation supplémentaire
* Les formes de dialogues sociales et sociétales dessinent un élargissement des acteurs et des ressources avec une forme de pratiques conjointe

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Faire le parallèle avec les grandes entreprises agricoles qui font ce travail de dialogue
* Comment ces dialogues s’opèrent et perdurent ?

Selon la forme de dialogue, les contextes sont différents, la structuration des dialogues ont un rôle majeur pour savoir si c’est de l’IR.

* Dans quelle logique globale, logique territoriale, logique sectorielle ces collaborations se font ?

Pour les GE, incitation de la commission européenne, contraintes normatives, impact réputationnel. La politique volontariste peut être liée à des stratégies business

* Conseil pour cadre d’analyse, il faudrait voir l’innovation ouverte avec Chesbrough

**Présentation "RSE dans la filière banane Cameroun : un diagnostic difficile" de Borrell Thomas, Temple Ludovic, Chanteau Jean-Pierre, Assoua Elat N.**

Les justifications standards de la RSE :

Comparer l’incapacité à évaluer sur le plan monétaire les externalités négatives

Compenser l’impuissance de la puissance publique à réguler les investissements des firmes globalisées.

D’où naissent des critiques sur l’efficacité de la RSE sur les objectifs de développement durable.

La nature volontaire des dispositifs de sanction mène à une effectivité des engagements peu vérifiable. L’instrumentalisation pour la communication unilatérale crée une dimension illocutoire, l’acceptation d’une incapacité des pouvoirs publics à faire respecter des normes.

Cependant il peut y avoir un questionnement aussi sur le versant positif du mouvement de la RSE : innovation institutionnelle, source d’IR :

* Nouveaux concepts ou valeurs « utopies rationnelle » (agriculture écologiquement intensive)
* Nouvelles formes d’actions collectives dans l’entreprise
* Nouveaux dispositifs de régulations publiques internationaux

Les travaux se concentrent dans le secteur industriel des grandes entreprises chimiques extractives, peu en agriculture De plus les études ne se concentrent que sur les pays de l’OCDE

* D’où l’intérêt d’une étude sur la production de banane-export au Cameroun

Impact social controversé d’une démarche RSE :

* Controverse captation subventions européennes
* Accès faible des salariés à la mutuelle
* Paiement des taxes communales
* Exonération 50% de l’import sur les bénéfices et exonération de la TVA
* Spéculation sur le futur très controversé
* Beaucoup de coûts cachés que ce soit sur l’environnement, la pollution de l’eau et sols et sur le social, la santé et le travail
* Besoin de méthode pour qualifier les impacts territoriaux sociétaux

Difficultés conceptuelles de l’innovation :

* « Nouveauté » quel référentiel étalon (champ social, état de référence)
* « Progrès », il faut intégrer de la multi dimension

Difficultés méthodologiques :

* Innovation incrémentale : quelle ampleur ?
* Innovation continue : quels indicateurs ?
* Démarche proposée : référentiels et tests empiriques. Spécifier le référentiel (situation d’action et focale d’observation). Décrire et comparer

Construction sociale de la RSE à partir de l’analyse anthropologique du symbolique

« Responsability of whom for which acts to whom?”

**Application de cette méthode** :

* Choix d’une focale territoriale
* Caractérisation de la structure d’action
* Grammaire institutionnelle en action

**Pistes de discussion** :

* Imaginaires RSE : un levier de transformation ambivalent ?
* Une RSE « in-use » : un ingrédient de développement du mode de gouvernance managérial financiarisé ou une rupture par rapport au référentiel néo-libéral ?

**Discussion (questions-réponses, remarques,…)**

* Intéressant de voir encore plus les liens avec l’état, avec l’institutionnalisme et le néo-paternalisme (voir travaux de l’anthropologue américain Ferguson).

Beaucoup de travaux sur l’instrumentation managérial mais pas avec le rapport l’état. L’état peut être opportuniste et protecteur.

* Quels effets sur la multiplication des dénonciations : entreprise vont tendre vers plus de vertu ou retrait sur les promesses. ?

Pas de corrélation entre performance et RSE mais elles sont soucieuses du risque d’image. Le problème est qu’elles ne savent pas sur quels types de risque elles seront prises en défaut. L’appréciation du risque peut être très variable. Si un groupe d’action identifie des dissonances et appellent à une action mais quel sera l’impact de cet action ? Ca dépend du contexte. Par exemple le contexte scandinave et américain est très différent

**Conclusion du séminaire**

Balayage de beaucoup d’aspects, des différents déterminants de la RSE : la politique, les mouvements citoyens, le marché, les relations interpersonnels dans les organisations ou dans les territoires. On observe une complexité en termes de processus, de mode de management et sur les résultats, mais aussi en termes d’acteurs et de leurs interactions.